



Confédération  
Nationale du  
Travail - STP67



<http://www.cnt-tas.org>

# Mêmes métiers, même statut !

« *Liste des candidats déclarés aptes à prendre part à l'épreuve orale d'entretien* »

Voilà comment le ministère considère les contrôleurs du travail n'ayant pas eu la chance d'être retenus : des inaptés.

La violence de l'intitulé de cette liste ne fait qu'illustrer la violence du système de sélection qu'est l'EPIT.

## **Rien ne justifie cette sélection**

Certains diront qu'on ne peut pas retenir tout le monde, qu'il faut bien des critères, d'autres diront que c'est injuste certains agents ayant été écartés du jury et que les critères de sélection sont mal identifiés... Tout ceci sans remettre en cause le fondement même de ce concours qui n'a pour effet que de diviser les agents.

L'EPIT est violent car il exige des contrôleurs du travail de justifier de leur capacité à devenir inspecteur. Seulement quelles sont les différences entre inspecteurs du travail et contrôleurs du travail ? Qu'est-ce qui justifiait par le passé l'existence de deux corps différents pour des métiers similaires ? Qu'est-ce qui légitime l'existence d'un concours pour faire de toute façon les mêmes métiers ?

## **Si les inspecteurs ne sont plus chefs de service, pourquoi ne pas les rétrograder en contrôleurs ?**

Les inspecteurs et contrôleurs contrôlent ou mettent en œuvre les politiques de l'emploi. Il est vrai qu'à l'inspection, les inspecteurs signent leurs décisions administratives. Pourtant au Service régional de contrôle, les contrôleurs comme les inspecteurs les rédigent sans avoir le pouvoir de les assumer. Doit-on pour autant rétrograder les inspecteurs du SRC en contrôleurs ? Et les contrôleurs qui ont été chefs de service à l'emploi, pourquoi ne sont-ils pas promus d'office ?

La sacro-sainte différence faite entre le contrôle des entreprises de plus et de moins de 50 salariés n'a pas plus de pertinence. Quelles sont les entreprises les plus faciles à contrôler ? Celles avec un DRH poli à qui l'entreprise n'appartient pas ou celles des petits artisans ?

Finalement, pourquoi avoir autant d'exigences pour le passage des contrôleurs en inspecteurs, alors qu'à tous les échelons de la hiérarchie, l'administration est capable de se contenter de ce que les agents ont à offrir, et parfois c'est bien peu de chose...

## **1 000 dossiers jetés à la poubelle !**

L'EPIT est aussi un immense gâchis de temps. Combien d'heures de formation, de jours de préparation par les candidats pour voir 1 000 dossiers jetés à la poubelle ?

Au fond, l'EPIT ne représente que le mépris qu'a notre ministère pour le travail réel accompli par les agents. Si l'accent est ici mis sur la question des contrôleurs, nous pourrions avoir, à peu de choses près, la même analyse pour le passage des secrétaires en SA.

Pour les agents de contrôle en section, la période transitoire s'annonce difficile, notamment par le fait que les inspecteurs devront, outre leur section, s'occuper tout ou partie du contrôle des entreprises de plus de 50 salariés des sections occupées par les contrôleurs « résiduels ».

Pour les contrôleurs à l'emploi, c'est soit le passage obligé par la section via l'hypothétique EPIT, soit la perspective peu engageante de rester dans un corps en extinction, avec tout ce que cela implique en terme de perte de droits à mutation et de place dans le collectif de travail.

## **Qu'est-ce qui s'oppose au passage des contrôleurs en inspecteurs et à l'application de ce principe pourtant basique : à mêmes métiers, même statut, même salaire ?**

Il a été écrit que cela déqualifierait les inspecteurs. Il est pourtant évident que le corps unique ne modifie en rien les capacités professionnelles des inspecteurs. Reste la question du rôle hiérarchique. Pourquoi est-ce que tout à coup cet aspect devient-il si important ? Nous qui croyions que les inspecteurs refusaient leur rôle de managers... A moins que les inspecteurs ne se prennent pour les protecteurs des contrôleurs, comme un suzerain avec son vassal.

Nous avons aussi pu entendre que le corps unique serait un déclassement des inspecteurs. Si nous aurions pu nous réjouir d'entendre apparaître – pour une fois ! – la notion de classe, elle nous paraît employée à l'envers. Nous considérons, d'un point de vue de classe, qu'il importe que nous ne nous fassions pas diviser par des catégories créées par notre patron.

## **La division affaiblit le collectif de travail, c'est pourquoi la **CNT** revendique :**

- **la suppression de l'EPIT ;**
- **le passage de tous les contrôleurs en inspecteur** : travail, emploi et formation professionnelle dans le corps de l'IT sur leur poste ;
- **le passage des agents de catégorie C en SA** avec possibilité de passerelle vers le corps de l'inspection ;
- **la garantie d'organisation et d'effectif des secrétariats** par rapport au nombre d'agents de contrôle ;
- **l'augmentation des effectifs** pour répondre à la demande sociale tant à l'emploi qu'au travail.